

Synthèse enquête « Ciel Etoilé »

Enquête menée entre janvier et mars 2022, sur la base d'un questionnaire sommaire, adressé aux 13 communes (maires / élus délégués) de la Communauté de Communes Rhône-Crussol, avec un retour de 12 communes sur les 13.

Résultat :

La moitié des communes de notre communauté de communes pratiquent l'extinction nocturne :

Boffres, Champis, Cornas, Saint Georges les Bains, Saint Péray, Saint Romain de Lerps, Toulaud

L'extinction commence le plus souvent à 23h (sinon 24h) pour se terminer le plus souvent à 5h (voire 6h) le matin, soit une durée d'extinction de 6 h (voire 7).

La perception de la part des habitants a été globalement positive malgré une réserve initiale pour 2 communes.

Les éléments convaincants sont de deux ordres : Economie d'énergie et écologie (dans cet ordre).

Les difficultés rencontrées sont venues soit de professionnels (restaurateurs) soit de personnes ayant un sentiment d'insécurité.

Une commune qui ne s'est pas engagée a répondu que sa réticence venait de la crainte éventuelle que la population ait un sentiment d'insécurité.

Depuis cette enquête menée au premier semestre, nous avons eu connaissance de deux communes qui **étudient la possibilité de pratiquer, elles aussi l'extinction nocturne** : **Charmes sur Rhône et Soyons.**